
Trois sociétés cotées sur quatre ont baissé la rémunération de leurs dirigeants en 2020 (Galea)

Rémunérations | publié le : 14.06.2021 | Lys Zohin



Selon la 7^e édition du Baromètre annuel de Galea sur les indicateurs de rémunération des dirigeants des groupes du CAC 40, la baisse amorcée en 2019, en lien avec les politiques RSE, s'est intensifiée en 2020. Ainsi, 30 groupes du CAC 40 ont déclaré une baisse de rémunération (contre 22 début 2020) pour l'un de leurs dirigeants. Dans l'ensemble, plus de 60 dirigeants ont vu leur rémunération réduite en 2020. Les rémunérations fixes s'étalent en 2020 de 100.000 euros à 2,8 millions d'euros et plus de la moitié des dirigeants a perçu une rémunération fixe comprise entre 500.000 et 1 million d'euros. En outre, 18% d'entre eux n'ont été gratifiés d'aucune rémunération variable. Un dirigeant a cependant perçu 5,7 millions d'euros de rémunération variable cette même année, précise Galea... Dans le même temps, 35 groupes ont mis en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites sur l'exercice 2020 (contre 26 en 2019), très majoritairement sous conditions de présence et de performance. Par ailleurs, les ratios d'équité (dont la publication est obligatoire depuis 2019) et qui mesurent le rapport entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant et les rémunérations moyenne et médiane des salariés à temps plein de la société, font apparaître une diminution en 2020, s'expliquant par les baisses de rémunération des dirigeants. Plus d'un tiers des dirigeants a perçu une rémunération supérieure à 20 fois la rémunération moyenne des salariés à temps plein des sociétés qu'ils dirigent. Un résultat à peine supérieur à celui de 2019 (33 %). En revanche, fait remarquer Galea, un dirigeant sur dix-sept a perçu une rémunération supérieure à 60 fois la rémunération moyenne de ses salariés (contre un sur dix en 2019)... « Les critères de rémunération variable ont sensiblement bougé, observe Maud Vannier-Moreau, associée de Galea, qui a conduit l'étude. À côté des critères financiers et quantifiables, des critères qualitatifs prennent une part de plus en plus significative pour évaluer et rétribuer la performance des dirigeants. Il s'agit d'objectifs de RSE – en particulier la santé et la sécurité des collaborateurs –, de ressources humaines (politique de diversité, éthique, gestion et développement des talents...), de satisfaction clients ou d'innovation ». « Souvent, un critère de gestion de la crise et de l'après-crise a été ajouté dans les critères 2020 », précise-t-elle.